

Lausanne, le 11 mars 2015

Rapport des vérificatrices des comptes de l'ARILS pour l'année 2014

Chers collègues,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé, le 9 mars dernier, à la vérification des comptes de l'ARILS pour l'exercice comptable 2014.

Pascal nous a présenté les comptes et a répondu avec précision à nos différentes questions. Nous avons vérifié les différentes écritures compables et avons convenu avec notre trésorier de quelques modifications à apporter à certaines écritures. Pascal a en effet décidé d'utiliser une partie du fonds Florence Guillet, fonds (issus d'un don) destiné à la formation continue des interprètes de l'ARILS, pour couvrir la différence (déficit) entre les frais d'inscriptions versés par les participants et le coût réel et conséquent de la formation. Il fallait donc que l'utilisation de ces fonds ressortent d'un point de vue comptable tant dans le compte Fond F. Guillet que dans notre CCP compte utilisé pour le paiement de ces frais. Les rectifications ont été apportées.

Sinon, nous avons relevé la complexité supplémentaire que notre trésorier doit gérer lorsque les cotisations sont payées en plusieurs fois (+ gestion des montants versés par Procom en fonction des mois travaillés). D'un point de vue comptable, il serait beaucoup plus simple que la somme due soit payée en une seule fois. Nous encourageons les membres ARILS à, dans la mesure du possible payer en une fois.

En conclusion, nous remercions chaleureusement Pascal de son excellent travail et vous proposons d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge au caissier et au comité pour cet exercice 2014.

Isabelle SEMORROZ GREC

Anne-Claude PRELAZ GIROD